

[Pétition] Pour une bibliothèque accessible à tous

Le 9 juin 2021, la Ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot, rappelait que les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de France et participent activement à l'éducation des citoyens et au développement de la lecture. Cette déclaration faisait suite à l'adoption par le Sénat de la proposition de loi de Madame Sylvie Robert, proposition qui inscrit dans la loi la liberté et la gratuité d'accès des bibliothèques.

Le classement soudain, quelques semaines plus tard, des bibliothèques municipales et intercommunales dans la liste des lieux soumis au dispositif du pass sanitaire crée une inégalité d'accès à des établissements qui se définissent par leur accessibilité sans condition à tous les citoyens, et qui avaient parfaitement su s'adapter à la crise sanitaire en restant ouverts en continu depuis mai 2020, grâce à des protocoles sanitaires stricts.

Seul lieu culturel totalement gratuit, ouvert à tous sans filtrage ni billetterie, les bibliothèques ont une fonction sociale majeure, elles jouent un rôle important dans l'apprentissage et la culture de la lecture, déclarée Grande cause nationale par le président de la République en juin 2021.

Restreindre leur accès prive de ce service public de proximité une partie de la population, parmi elle de nombreux enfants dont les parents ne disposent pas du pass sanitaire et des adolescents qui ne l'auront pas eux-mêmes à partir du 30 septembre.

Ces restrictions sont d'autant moins compréhensibles que les

toutes les librairies, les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque publique d'information et la bibliothèque nationale sont exemptées du dispositif (ce dont nous nous réjouissons). Il est pourtant évident que de nombreux élèves et étudiants utilisent les bibliothèques publiques de nos communes à des fins scolaires ou tout simplement pour s'éveiller. Il est évident qu'une partie de la population la plus précaire utilise les bibliothèques pour l'accès à Internet ou pour une aide administrative ou sociale.

A partir du 30 septembre, la situation en France sera donc la suivante : on nous demandera de refuser l'entrée à la bibliothèque aux enfants de 12 ans et plus dépourvus du pass sanitaire, tandis que le public défilera sans aucune restriction dans la grande majorité des lieux, par exemple à la Fnac ou dans les salons de beauté.

Afin de garantir l'accès de toute la population à ce service public de proximité et notamment les plus jeunes, nous vous demandons d'exempter les bibliothèques et médiathèques des collectivités territoriales du dispositif du pass sanitaire.

<https://www.change.org/p/monsieur-le-premier-ministre-pour-une-biblioth%C3%A8que-accessible-%C3%A0-tous>